



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Île Gagnon et Place Ste-Rose - Le Conseil régional de l'environnement de Laval dénonce des projets nuisibles à l'environnement et contraires au schéma d'aménagement**

**Laval, le 9 juillet 2020** – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval estime que les projets immobiliers IGSR de l'Île Gagnon et de Place Ste-Rose présentés par le promoteur François Duplantie et Olymbec seront néfastes pour l'environnement et que la ville de Laval doit les refuser.

Le projet de centre de villégiature impliquant 660 condos sur l'Île Gagnon et la construction d'un nouveau pont entraîneront la coupe massive d'arbres, des dommages à la faune terrestre et aquatique et la destruction d'une partie de la berge. Ce projet, et celui de de Place Sainte-Rose, comportant notamment 495 appartements et un hôtel, entraîneront un accroissement important de la circulation automobile dans un secteur où les infrastructures routières ne le permettent pas, et incidemment, une augmentation inacceptable des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

#### **Un changement d'affectation en catimini**

En 2016 et 2017, l'île Gagnon était toujours considérée comme une zone d'aménagement écologique particulière visée par une affectation protection, pour laquelle la ville s'engageait à « créer des milieux de vie qui favorisent le bien-être des Lavallois et la protection de la biodiversité » et à « limiter l'abattage d'arbres ». En effet, le CRE de Laval a participé à toutes les consultations publiques et déposé deux mémoires concernant la révision du premier et second projet de *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la Ville de Laval. Dans le premier projet de SADR, daté du 4 avril 2016, la *Carte 4.1 Grandes affectations du territoire* indiquait que toutes les îles sur le territoire de Laval, dont l'île Gagnon, bénéficiaient d'une affectation protection ou conservation. Le 14 mars 2017, la Ville de Laval a adopté un Second projet de SADR, qui a été suivi de consultations publiques. Dans le Second projet de SADR, selon la *Carte 4.1 Grandes affectations du territoire*, toutes les îles comprises sur le territoire Laval, y compris l'île Gagnon, bénéficient encore d'une affectation conservation ou protection.

Or, ce territoire est désormais identifié comme ayant une affectation « urbaine », avec une densité permise de 30 logements par hectares, et une hauteur d'immeubles pouvant atteindre 6 étages. Ce n'est donc qu'en 2020, lors de la présentation des deux méga-projets IGSR qu'il a été dévoilé publiquement que la Ville de Laval avait modifié l'affectation de « protection » de l'île Gagnon pour une affectation « urbaine ». Ce changement d'affectation n'a fait l'objet d'aucune consultation et d'aucun avis public. Le CRE de Laval estime qu'il s'agit d'une dérive démocratique inacceptable.

- 30 -

Renseignements : Guy Garand, D.G.

CRE de Laval

[guy.garand@credelaval.qc.ca](mailto:guy.garand@credelaval.qc.ca)